



Ligue des Cercles de Bridge de la  
Communauté Culturelle Française

## AVENANT 2024-2025

### Super-Ligue

Secrétariat compétitions LBF [jassogne.jean@skynet.be](mailto:jassogne.jean@skynet.be) -

0478 634 768 Site LBF <http://www.lbf.be>

---

Le présent avenant complète le Règlement du championnat par carrés, édition 2024 (site LBF)

Cette saison, 15 équipes participent, réparties en 2 séries, 12 ou 14 rencontres

Nous espérons compléter la série A de 7 équipes .

Première rencontre le 28 septembre, dernière le 22 février.

### 1. Les transferts

Les joueurs ayant participé au championnat la saison précédente, pour un autre cercle que celui pour lequel ils jouent cette année, sont invités à remplir le formulaire sur le site LBF. Les transferts sont suspendus du 1er septembre au 31 octobre.

### 2. Formalité à remplir par

#### 2.1 les cercles

Les droits d'inscription sont fixés à 230 € par équipe en Super Ligue

DATE LIMITE pour le versement par les cercles : 10 septembre

COMPTE LBF : BE21 1325 5329 3903

Les pénalités prévues par le règlement seront appliquées en cas de retard.

#### 2.2 “ que doit faire le capitaine ” (cfr pièce jointe)

Au plus tard le 10 septembre, le capitaine de chaque équipe devra charger sur le site LBF :

- le nom des **joueurs** entrant dans la composition de son équipe .
- les **cartes de système** décrivant les **conventions** d'enchères des paires de son équipe, **modèle sur le site LBF** .

**Demander le mot de passe sur le site LBF championnat —> le coin du capitaine.**

Le nombre de joueurs, qui participent, n'est pas limité mais la participation reste toujours soumise à art. 27 du règlement.

Vérifier que le droit d'inscription a bien été versé par votre cercle.

Vérifier que les joueurs de l'équipe sont en règle de transfert.

**3. Cartes de système de toutes les équipes sont consultables sur le site LBF.**

#### 4. Matériel

art 19.3 En Super-Ligue l'**utilisation des écrans** est obligatoire (règlement sur le site LBF)  
Les cartes anglaises sont autorisées

#### 5. Journée protégée

La dernière journée du round-robin est considérée comme journée protégée.  
c.à.d que les rencontres ne peuvent être avancées ni reculées.

Pour participer un joueur doit au moins avoir joué deux matches au cours de la saison  
(art. 27.04)

#### 6. Montants et descendants à la fin de la saison 2024 -2025

Les équipes classées 1er et 2e de chaque série, montent en division III nationale.  
Si des barrages devaient avoir lieu, la date est le 1/03/2025

#### 7. Communication des résultats

Le capitaine de l'équipe visitée :

- communique **le résultat de la rencontre avant 21h**
- charger directement le résultat ainsi que le nom des joueurs des deux équipes **sur le site** (demander un mot de passe),
- envoie la **feuille de match** au plus tard le mardi, qui suit la rencontre
  - **directement sur le site**, ( mot de passe)
  - **sinon par e-mail au secrétariat compétitions :jassogne.jean@skynet.be**

S'il n'y a pas de commentaire, seule la face **recto** de la **feuille de match** sera envoyée .

Le capitaine conservera la feuille originale, jusqu'à la fin du championnat.  
*(Merci d'être attentif à ce que les photos des feuilles que vous transmettez soient complètes et lisibles).*

**Les pénalités (retrait de VP) prévues dans le règlement , pour le non respect de ces consignes, seront strictement appliquées.**

#### 8. Divers

- procédure d'alerte depuis 2015 (site LBF)
-

- règlement des systèmes 2019 (site LBF)
- 
- Tableau de conversion IMP-VP : l'échelle continue WBF n'est pas d'application
- code 2017

### **Amendes et caution**

- Amende standard = 50 €

Les amendes pour le retrait d'une équipe

*A partir du premier jour de la compétition :*

- 5 x le montant de l'inscription .

Le montant de la caution devant accompagner les appels est fixé à 50 €.

**COUPE** le 29 mars 2025

L'accès à la coupe est gratuit, pour les équipes de Super Ligue

**Jean-Pierre Lafourcade**  
25/07/2024

***LBF a.s.b.l. avenue Meurée 97A – 6001 Marcinelle***